Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 12 juin 1986

concernant les valeurs limites et les objectifs de qualité pour les rejets de certaines substances dangereuses relevant de la liste I de l'annexe de la directive 76/464/CEE

(86/280/CEE)

(JO L 181 du 4.7.1986, p. 16)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008	L 348	84	24.12.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1986L0280:20090113:FR:PDF